L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 8 AVRIL 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 8 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par O. Valeton, au coin des rues Royale et Espagne, comestibles, etc.

Par D. E. Morphy, rue des Magasins—articles en plaqué, faïence, verrerie, etc.

Par Vincent & Co, à leur salle d'encan, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—marchandises sèches et imprimées, malles avariées.

ATTENTION!

Articles en plaqué, falence et verrerie.—Voir l'annonce de D. E Morphy, encanteur.

SPECTACLES.

Mercredi, 8 Avril.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Lucrèce Borgia, avec Mlle Alice Harrison et Mlle Leona Dare sur la trapèze.

Chambre de Commerce.

Voici le résumé de la séance de la Chambre de commerce, tenue lundi soir, sous la présidence de M. Oglesby.

On entend d'abord un rapport peu consolant de M. Higby, au nom du comité des obstructions à la navigation, rapport qui constate qu'il y a eu, dans le mois écoulé, plus d'obstructions que dans aucun autre mois de l'année.

M. Bailey annonce avec regret que la branche occidentale du chemin de Mobile au Texas, ne paraît faire aucun progrès. On avait promis que le chemin serait construit dans les quatre mois qui suivraient le 1er mars; un mois s'est écoulé et il n'y a rien de fait.

M. Ogleby donne lecture de télégrammes de MM. Hébert et Forshey, annonçant qu'en dépit de la trahison du Sénateur West ils ne sont pas découragés et qu'ils continueront à faire tous leurs efforts en faveur du canal du fort St. Philippe.

Les résolutions suivantes présentées par M. Seixas, sont alors adoptées:

Attendu que la Chambre de Commerce est avisée que le Sénateur West a endossé le projet de jetées de Eads.

Il est Résolu: Que cette chambre apprend *avec surprise et regret* le changement d'opinion du Sénateur West;

Que dans l'opinion de cette Chambre, les arguments invoqués devant le comité du Sénat et le Congrès, ne servent qu'à raffermir sa conviction d'une prompte allocation pour le canal St. Philippe, cet une affaire de première nécessité pour cette ville et toute la vallée du Mississippi;

Que le projet de jetée est une expérience dangereuse, qui ajournera vraisemblablement pour un temps indéfini toute assistance pratique au commerce de la vallée du Mississippi.

La résolution suivante, présentée par M. Kennard, est adoptée:

Résolu qu'un comité de trois soit nommé pour faire un rapport sur l'effet légal du bill des longshoremen, sur sa constitutionalité et sur ses conséquences pour le commerce.

MM. Vorster, McLellan, Porter, Benedict, McCornell et Leach sont élus membres de la Chambre de Commerce.

M. Sypher, membre du Congrès, présente, par invitation, des observations à la Chambre, en faveur du projet du Canal du Fort St. Philippe. Ce canal, dit-il, ne coûtera que quinze millions, tandis que les jetées en couteront vingt et un. Il ne désespère pas de voir M. West revenir à sa première opinion.

Des résolutions sont adoptées pour exprimer les regrets de la Chambre à l'occasion de la mort du vénérable Charles Briggs, ancien président de cette Chambre.

Projet de Sécession.

Les journaux du Nord-Ouest de la Louisiane se sont occupés, depuis quelque temps, d'un projet d'annexion de cette portion de notre Etat, au Texas. Le *Shreveport Times* revient, dans son numéro du 2 avril, sur cette question; il se prononce carrément en faveur du projet et il engage les citoyens des paroisses Caddo et De Soto à faire les démarches nécessaires pour réaliser l'annexion.

C'est avec un pénible sentiment de regret que nous constatons cette disposition chez nos amis de Shreveport. Nous comprenons le désir qu'ont les populations d'échapper à un gouvernement oppresseur pour se mettre sous la protection d'un gouvernement meilleur. Mais est-ce au moment où la Louisiane tente un dernier et suprême effort pour reconquérir son indépendance que des Louisianais qui ont souffert et combattu avec nous, doivent songer à nous abandonner et à rompre les liens qui les attachent à la Louisiane?

Nous croyons que, si les choses tournent favorablement, comme nous l'espérons, Shreveport aura tout intérêt à rester dans la Louisiane, car cette ville se trouvera, dans un court délai, mise en communications plus rapides et plus directes avec la Nouvelle-Orléans, par des travaux d'améliorations dans la navigation de la Rivière Rouge et par des lignes de chemins de fer qui rapprocheront les distances.

Nos amis feront donc bien de ne pas se hâter et d'attendre la tournure que vont prendre les affaires de la Louisiane au Congrès.

Nouvelle Victoire Démocratique.

Cette fois, il n'y a pas moyen de se tromper sur le sens du scrutin qui vient d'avoir lieu dans le Connecticut. C'est une belle et bonne victoire démocratique. C'est une défaite complète du parti radical ou républicain. Le candidat démocrate au poste de gouverneur, l'emporte sur son concurrent radical par une majorité de 6000 voix, et la législature est fortement démocratique.

Ainsi, la réaction commencée l'automne dernier, fait des progrès rapides, même dans les Etats du Nord-Est. Il devient de plus en plus évident que la majorité du Congrès ne représente plus, sur aucune des grandes questions du moment, l'opinion de la majorité du corps électoral. Les jours du parti républicain peuvent dès à présent être comptés.

CREVASSE AU BAYOU LAFOURCHE.—Les nouvelles du bayou Lafourche sont affligeantes. La crevasse qui s'est formée dimanche à trois milles en deça de Thibodeaux, devant l'habitation de D. Jameson, s'est agrandie et elle a maintenant 150 pieds de large. L'eau s'écoule dans le lac des Allemands. Les habitations suivantes sont sous l'eau: Robert Perkins, Dixie Lassagne, Boudreaux, Caillouxte frère, Highland, Mme Keas, Meyers et Frost, D. Jameson, Lonen, Toupelair, Fisch, Brand & Co., et Rogers.

On ne travaille pas à boucher la crevasse et on attend que la compagnie des levées se décide à prendre des mesures pour protéger les habitants de l'inondation.

INTERRUPTION DU TRAVAIL AUX PASSES.—Le bateau-drague *Essayons*, qui avait repris les travaux de dragage, depuis quelques jours à l'une des passes, a du abandonner momentanément son travail, par suite d'avaries, pour venir se faire réparer à la Nouvelle-Orléans. Il est à désirer que son séjour ici soit de courte durée et qu'il puisse aller reprendre son poste le plus promptement possible.

CHEMISES ENTOILE DE CHARVET.—Aujourd'hui, à 11 heures du matin, Plaisde J. Spear fera la clôture de la vente des chemises de toile de Charvet, au magasin de M. G. Lavie, No 122 rue du Canal. Seront vendus aussi tous les articles de fantaisie et les pipes d'écume de mer.

Les oiseaux mettent de quinze à vingt jours pour couver leurs œufs. Avec quelle anxiété la mère attend l'éclosion. Eh bien! prenez un billet à la Loterie de la Louisiane, ouvrez le dans un tiroir et sans vous être donné la peine de le couver autrement que des yeux, vous aurez le plaisir de voir au bout de dix jours seulement votre billet produire un lot qui vaudra mieux qu'un poulet.

THE OLD THIRD. — Nous avons reçu le second numéro d'un petit journal portant ce titre et qui s'annonce avec beaucoup de modestie, comme devant être l'organe des intérêts du Troisième District. Il a M. Wm. H. Toy pour éditeur-propriétaire. Le *Old Third* est hebdomadaire et se publie rue Peters No 101. Nous souhaitons une cordiale bienvenue dans la presse orléanaise au jeune champion du Troisième District.

Le correspondant havanais du *Picayune* qui avait signalé à ce journal des irrégularités dans le tirage de la Loterie de la Havane, ayant été vivement attaqué à ce propos par la *Voz de Cuba* qui l'a accusé d'inexactitude et de mensonge, revient à la charge dans une nouvelle lettre, qui a paru dans le *Picayune* de dimanche dernier, et maintient ses premières assertions. On trouvera cette partie de sa lettre dans un "Communiqué" inséré plus loin.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Demain jeudi, 9, matinée à midi: on donnera Les *Mousquetaires de la Reine*, opéra en trois actes d'Halévy.

Jeudi soir, pour le bénéfice de M. Gueymard, premier ténor du grand Opéra de Paris: *Les Huguenots*, avec le concours de M. Van Hufflen, qui chantera le rôle de Marcel.

M. Gueymard chantera le rôle de Raoul, M. Devoyod chantera, pour la première fois, celui de St-Bris, et M. Lourde celui de Nevers.

Mlle Gabrielle Moisset et Mme Fursch-Madier rempliront, la première, le rôle de Marguerite, la seconde celui de Valentine. Quant au petit page Urbain, il sera représenté par Mlle Léonia Carini.

On se préoccupe déjà de la saison prochaine d'Opéra. Un de nos confrères, devançant la réalité, a même annoncé certains réengagements. Nos renseignements nous permettent de dire qu'il n'y a encore rien de fait. Plusieurs artistes ont reçu de Paris des propositions d'engagement. Parmi ceux-là nous pouvons citer notre habile et sympathique chef d'orchestre, M. Momas, mais nous espérons encore qu'il nous restera. C'est, assurément, l'un des artistes que le public verrait partir avec le plus de regret.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Cette charmante petite actrice, Mlle Alice Harrison, n'est déplacée nulle part et sur aucune scène. Dans le drame elle étonne et elle émeut, dans la comédie elle est pleine de verve et d'entrain, et dans le burlesque elle fait rire à gorge déployée. Elle s'identifie avec les rôles qui lui sont confiés et leur prête un cachet particulier.

Ce serait cacher la vérité que de ne pas dire qu'elle a conquis depuis longtemps son public.

Dans la pièce burlesque de Lucretia Borgia elle obtient pour les honneurs qu'elle partage, cependant, en bonne camarade, avec messieurs White et Pike, deux acteurs consciencieux. Elle a une jolie voix, pas bien forte et peu cultivée, mais bien timbrée et sympathique, qui plaît toujours; enfin c'est une étoile qui brille tous les soirs à l'Académie de Musique sans être jamais éclipsée.

On nous prie d'annoncer pour vendredi soir le bénéfice de Léona Dare, l'inimitable "reine de l'air."

Semez et vous récolterez, dit la sagesse des nations. Ce qui est vrai au naturel l'est aussi au figuré, et le proverbe peut s'appliquer aussi bien aux pécailons qu'aux pommes de terre ou aux haricots. Exemple: on abuse quelque piastres dans un bureau de la Loterie de la Louisiane et au bout de peu de jours, on a la chance de récolter un beau lot. Le 18 avril arrivera bientôt.

La Manifestation de Chelsehurst et la Presse de Paris.

Le discours du Prince Impérial forme naturellement le sujet des commentaires de la Presse de Paris. Ne pouvant donner une revue complète des opinions exprimées, nous en ferons simplement le relevé.

L'Ordre, le *Pays* et le *Gaulois* expriment une admiration chaleureuse, *l'Ordre* fait même suivre le texte du discours d'un véritable manifeste:

Nous voulons, dit-il, un gouvernement définitif; un provisoire de sept ans n'est encore qu'un provisoire. Nous voulons un gouvernement sérieux, influent, efficace, investi de la confiance publique. La France seule peut fonder un gouvernement pareil.

Quel que soit le régime que la majorité du peuple française, loyalement consultée, choisira, il sera solide, puisqu'il aura pour base la volonté nationale. Son origine le rendra légitime, et la volonté du peuple le rendra fort.

Le *Constitutionnel* approuve et fait ressortir le tact, le sens politique et la modération de langage dans les paroles prononcées par le prince:

La déchéance, dit-il, l'exil, la propriété, le sang, le nom, tout, enfin, tout ce qui est sa naissance lui destinait, ont inspiré heureusement le jeune orateur. Ses paroles sont d'une correction politique irréprochable.

La *Patrie* reproduit le discours sans commentaires, mais ses lettres de Londres et sa revue des journaux indiquent que ses sympathies sont acquises à la cause du jeune prince.

La *Liberté* approuve pleinement la doctrine du plébiscite.

Il n'y a, dit-elle, pas plus d'empereur aujourd'hui qu'il n'y en avait hier. Il y a un candidat à l'empire, ou, pour mieux dire, un plébiscite. C'est tout.

Et plus loin, parlant du prince, elle dit:

"Nous rappelant les paroles prophétiques que Mazarin adressait aux maréchaux de Villeroy et de Grammont sur Louis XIV, qu'il avait lui aussi une dizaine de ans lorsque l'éminent cardinal devinait déjà si bien son élève, nous n'irons pas jusqu'à dire, en parlant de Rolle du Chislehurst: "Il y a là un quatre-rois et un honnête homme;" mais ce que nous pressentons par ce que nous venons de lire, nous autorise à penser du jeune prince et à dire: Il y a en lui un honnête homme, un prince patriote, plus encore, un citoyen animé des vrais sentiments de son époque."

La *France*, journal rallié à la république centre gauche, résume impartialement le discours et trouve, seulement, que la manifestation était superflue.

Le *National*, journal républicain, est indulgent:

Si, dit-il, les premières phrases se ressentent de l'extrême jeunesse de l'orateur, le reste du discours dénote chez celui qui l'a conçu une expérience, une maturité et un savoir-faire indiquant que pour celui-là l'heure de la majorité a, depuis longtemps, sonné.

Le *Paris-Journal* et le *Français*, journaux orléanistes, se tiennent sur la réserve en dépit de toute appréciation.

Les journaux légitimistes ne savent pas cacher leur colère des progrès faits par le parti impérialiste et ils donnent malà-droitement de l'importance à la manifestation.

La *Gazette de France* commence une violente discussion du discours par cette apostrophe:

Le voilà donc ce discours si bruyamment et depuis si longtemps annoncé par le parti bonapartiste!

Ah! il faut le dire, il y a loin de cette harangue à celles prononcées par le prince Louis Napoléon! Où sont les Mocquart, les Morny, les Troplong!

Comment! c'est là tout ce que M. Rouher a trouvé à mettre dans la bouche du "*fils de Napoléon III*," après de si effroyables catastrophes; après deux provinces perdues, Paris incendié; après tant de ruines accumulées et de souffrances endurées.

La *Gazette* reproche ensuite au discours de ne pas contenir de programme.

L'*Union* est également en colère; elle apostrophe les conservateurs de l'Assemblée et leur demande ce qu'ils ont fait depuis trois ans "pour nous avoir ramenés à ceux-là même qui nous ont accablé du poids de tant de catastrophes?"

"L'*Assemblée nationale* dit que "le maréchal de Mac-Mahon avait l'droit de ne pas figurer, à titre d'ex-président, dans la harangue du candidat à l'empire. Laissé à lui-même, le prince n'aurait peut-être pas eu recours à cette parole présomptueuse et malséante: la foi en soi-même."

Quelques uns des journaux républicains ne sont pas moins en colère que les journaux légitimistes.

Citons le *Temps*, journal républicain doctrinaire:

"Quant au discours prononcé par le prétendant plébiscitaire, il est à peu près ce qu'on pouvait prévoir, c'est-à-dire que l'audace n'en laisse rien à désirer; elle se distingue deux choses: la durée du pouvoir et les conditions de son exercice.

Quant aux sept années de pouvoir, elles les a conférées à ce concédées d'une façon incommutable à M. le maréchal de Mac-Mahon. (Mouvement.) Il ne peut y avoir à cet égard aucun doute quelconque. (Approbation sur divers bancs)."

"Partant ensuite du jour où il convient de rappeler à l'Assemblée de discuter les lois constitutionnelles, il s'est exprimé ainsi:

"Nous attendons d'ailleurs ce jour avec impatience, mais sans inquiétude, persuadés qu'avec le pouvoir légal de cette Assemblée et l'épée du maréchal de Mac-Mahon, nous pouvons braver toutes les impatiences et les agitations des partis.... (Très bien! très bien!), persuadés que nous pouvons résister à toute ce que menacerait le pouvoir, de quelque côté que cela vint, et défier ce que nous dédaignons." (Très bien! très bien! sur les mêmes bancs.)

Voilà le langage parfaitement net, que j'ai tenu dans la circulaire: la durée du pouvoir au-dessus de toute contestation; toutes les autres questions réservées aux lois constitutionnelles; le gouvernement prêt à en aborder la discussion et même à en prendre l'initiative. (Très bien!)

M. Brisson avait présenté un ordre du jour ainsi conçu:

Considérant que les manifestations du suffrage universel attestent le désaccord entre la volonté nationale et le cabinet, que ce désaccord croissant aggrave chaque jour la situation morale et matérielle du pays,

L'Assemblée nationale déclare qu'elle n'a pas confiance dans le cabinet et passe à l'ordre du jour.

Un autre ordre du jour, déposé et développé par M. Louis La Caze, était conçu en ces termes.

"L'Assemblée nationale, regrettant que les actes du ministère ne soient pas conformes à ses déclarations, passe à l'ordre du jour."

L'ordre du jour pur et simple, *accepté* par le gouvernement, avait la priorité. Il a été voté par 370 voix contre 310.

Le lendemain de la séance, le *Journal Officiel* a publié la lettre suivante adressée par le président Mac-Mahon au duc de Broglie:

Versailles, 19 mars, 1874

Monsieur le duc,

Je viens de lire les paroles que vous avez prononcées hier à la tribune de l'Assemblée nationale, [illegible] au langage que j'ai tenu moi-même à MM. les [illegible] du tribunal de la chambre de commerce de Paris.

Je leur donne donc mon entière approbation et je vous remercie d'avoir si bien compris les droits que m'a conférés et les devoirs que m'impose, pendant sept années, la confiance de l'Assemblée.

Veuillez agréer, monsieur le duc, la nouvelle nouvelle de ma haute considération.

Le président de la République française,
Maréchal DE MAC MAHON.
Duc de Magenta.

A la suite de cette lettre, le *Journal Officiel* reproduit les paroles prononcées au tribunal de commerce et auxquelles fait allusion M. le président de la République:

"Le 19 mars, l'Assemblée nationale m'a remis le pouvoir pour sept ans. Mon premier devoir est de veiller à l'exécution de cette décision souveraine.

"Soyez donc sans inquiétude. Pendant "sept ans je saurais faire respecter de "tous l'ordre de choses légalement "établi."

LE SÉNATEUR WEST.—On sait que le sénateur West, après avoir présenté au sénat un bill pour la construction du canal du fort St-Philippe, vient de se prononcer subitement pour le plan de jetées du capt. Eads, de St-Louis. Voici, à ce sujet, un petit dialogue entendu à la sortie de la séance de la chambre de commerce.

—Ainsi, West est maintenant un homme à jetées.

—Un homme à jeter à l'eau, vous voulez dire.

—Mettons, dit un troisième, que c'est un homme acheté et n'en parlons plus.

—Amen.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

UNE DÉCISION IMPORTANTE DE LA COUR SUPREME.

L'Egalité à bord des Bâteaux à Vapeur.

Nos lecteurs se souviennent peut-être encore d'un procès en dommages intenté, il y a plusieurs mois, aux propriétaires du bâteau à vapeur Governor Allen, devant la Cinquième Cour de District, présidée par le Juge North Cullom, par une femme de couleur, nommée Joséphine Décuir.

Le capitaine du paquebot avait refusé d'accorder à cette femme les privilèges d'un passager de première classe, et son dépit avait été tel, qu'elle avait cru devoir demander cinq mille ou dix mille piastres de dommages-intérêts pour l'humiliation subie par elle.

Le juge North Cullom avait donné gain de cause à Joséphine Décuir, condamnant les propriétaires à lui payer la somme de mille piastres. Ceux-ci avaient interjeté appel à la Cour Suprême, et c'est hier, seulement, que ce tribunal a donné sa décision, confirmant l'arrêt de la cour inférieure.

Le juge-président Ludeling a lu l'*opinion* légale de la cour et a basé ses arguments sur le fait que la constitution, qui accorde aux "gens de couleur" les mêmes droits qu'aux blancs, avait été violée dans ce cas, puisque les propriétaires du "Governor Allen" devaient en subir les conséquences.

L'honorable juge Wyly a différé d'opinion avec ses collègues. A son avis, le "Governor Allen" faisant des voyages réguliers de l'Etat de la Louisiane à l'Etat du Mississippi, et *vice versa*, n'était nullement forcé de se conformer à une législation locale relativement à l'entretien des passagers.

L'Etat de la Louisiane n'est pas autorisé à mettre en vigueur une pareille loi; attendu qu'il a été décidé, que pour éviter tout conflit d'autorité, ce serait le Congrès seul qui établirait des règles pour le commerce.

La femme Joséphine Décuir ayant payé le prix des passagers de seconde classe, $5, ne pouvait pas prétendre à être traitée sur un pied d'égalité avec les passagers de première classe, qui paient $7.

En payant le prix de seconde classe, elle a accepté tacitement les conditions du bateau, étant parfaitement libre de ne pas s'embarquer à bord du "Governor Allen" et ces conditions ne lui convenaient pas.

Le juge Wyly a terminé en disant, qu'il ne trouvait rien dans la loi commune qui pût interdire aux propriétaires d'un paquebot d'adopter les règles qu'ils jugeraient être de nature à satisfaire tous leurs passagers.

Il est donc fermement convaincu que l'intervention de l'Etat de la Louisiane, ou de la Cour Suprême dans une affaire qui ne regarde absolument que le Congrès des Etats-Unis est une usurpation flagrante d'autorité et de pouvoir.

14.

UN DUEL MANQUÉ.

Deux Gentilhommes de Couleur font Appel au Code d'Honneur.

Les nouveaux amendements que nous devons aux derniers amendements à la Constitution des Etats-Unis commencent à se faire aux usages du *high life*. Ce ne sont plus des nègres grossiers qui se battent à coups de poing ou à coups de couteau, mais des hommes civilisés, des raffinés, qui vident leurs querelles comme il convient à des *gentlemen*, c'est-à-dire, l'épée à la main.

Nous ne les blâmons pas, au contraire, car, quoiqu'en puissent dire les puritains, le duel si répréhensible qu'il soit, vaut encore mieux que les rencontres dans les rues, qui ne sont, en définitive, que des assassinats.

Ce pauvre code d'honneur, dont on dit tant de mal, n'en sera pas moins observé tant que les gentilshommes seront hommes, c'est-à-dire, tant qu'ils auront des passions, des jalousies et des haines.

Le duel est une horrible nécessité, nous ne le contesterons pas, mais, ce n'en est pas moins une nécessité, et s'il a beaucoup de mauvais côtés, il a aussi un peu de bon, car il aide plus qu'on ne le croit au maintien de la société. C'est une barrière contre les abus un porte-respect, qui rend les hommes plus circonspects et plus polis vis-à-vis les uns des autres.

Nous disons tout cela à propos d'un duel qui a failli avoir lieu, hier matin, entre deux hommes de couleur qui voulaient se mettre à la hauteur des circonstances et prouver que ils sont dignes du niveau que certains politiqueurs voudraient établir en Louisiane aussi bien que dans le monde entier, à l'aide de ce rêve absurde des utopistes, l'égalité sociale.

Les deux adversaires, Léon Tomatis et R. Trovalon, devaient se rendre à la baie St-Louis, avec leurs témoins, par le train de 10 heures du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas, mais, ils en ont été empêchés par la police, qui les a arrêtés au moment du départ. Conduits tous les deux devant le juge Marthur, ils ont été mis sous caution de $500 pour garder la paix.

Le différend est d'une nature toute personnelle, qu'il ne nous appartient pas d'approfondir. Un cartel avait été envoyé et accepté, et tout devait se passer le plus régulièrement du monde. L'arme choisie était le fusil de chasse et la distance quarante pas.

L'un des principaux devait s'embarquer à la gare de la rue du Canal avec ses témoins, et l'autre attendait le train au pied de la rue Claiborne. Le duel aurait eu lieu, sans aucune doute, si la police, avertie probablement par quelque ami de l'un des deux adversaires, n'y avait mis obstacle à la dernière heure.

Il y en a qui voudraient jeter du ridicule sur cette affaire; mais, nous ne voyons pas pourquoi les hommes de couleur ne se battraient pas entre eux, quand les circonstances l'exigent, et cela, loyalement et à armes égales, au lieu de pratiquer la vendetta et de s'administrer des coups de rasoir ou de tout autre résultat que de les faire passer devant la cour criminelle.

Il faut avoir de la logique. Puisqu'on ne peut pas empêcher les hommes de s'entre-détruire, pourquoi ne pas les laisser se battre loyalement.

Quand il n'y a pas d'autre alternative en ce très bas monde, où les hommes sont bien entre frères, que le duel ou l'assassinat, le duel n'est-il pas cent fois préférable?

Hunsaker & Co., Avocats.

Ceux de nos lecteurs qui ont connu le fameux sénateur O. F. Hunsaker, qui a joué un certain rôle à la Nouvelle-Orléans pendant l'administration Warmoth, mais qui n'ont pas eu de nouvelles de lui cette année, ne seront pas fâchés d'apprendre qu'il n'est établi à San Francisco avec l'un de ses frères, J. W. Hunsaker, un ancien juge de la paroisse St-Jacques, où il exerce la profession d'avocat, de société avec un certain John B. Howard.

Les deux frères Hunsaker ont employé avec eux en Californie une besace bien garnie, mais, il est probable qu'ils ont laissé leur réputation derrière eux.

Un horizon nouveau s'ouvre devant eux. Ils iront là, sans doute, à moins que les naturels de San Francisco ne se fâchent, et on est violent là bas!

Séance du Conseil Municipal.

Le conseil se réunit à midi, sous la présidence du maire Wltz. Tous les administrateurs sont présents.

Le maire soumet au conseil un message relativement aux accusations portées contre M. Schneider, administrateur du département des comptes publics et décliné qu'il a chargé les administrateurs Turnbull, Calhoun, Fitzenreiter et Brewster de s'enquérir de la nature et de l'exactitude de ces accusations.

Le Comité après avoir entendu plusieurs témoins donne le rapport suivant:

Nouvelle-Orléans, 7 avril 1874.

A l'Honorable Maire Louis A. Wiltz:

Monsieur, — Les soussignés, conformément aux instructions que vous leur avez données dans vos deux lettres du 2 et du 3 courant, se sont constitués en comité d'enquête pour prendre en considération certaines accusations d'irrégularité portées contre l'administrateur du département des finances, M. Schneider.

Les 4 et de mois ils ont entendu plusieurs témoins et ils ont continué le 6.

La plupart des témoignages ne sont composés que de rumeurs et d'*on dit* et n'ajoutent pas un peu de chose aux informations déjà fournies par M. Schneider lui-même. Comme le dépôt de tous ces témoignages est très volumineux et qu'elle a été faite par un sténographe, il nous est impossible de présenter un rapport complet et fini. Nous sommes donc forcés de demander du temps.

J. Calhoun,
Administrateur du dep. des comptes publics.

B. M. Turnbull,
Administrateur du dep. du commerce.

Chas. Fitzenreiter,
Administrateur du dep. des édifices publics.

B. Brewster,
Administrateur du dep. de la Police.

Le maire soumet ensuite au conseil un message dans lequel il accepte le cautionnement de $15,000 fourni par MM. Wm. P. Bell et Thomas M. Connorly pour l'appointeur de la ville, M. Bell. M. Brewster, administrateur du département de la police, présente le sommaire des dépenses de son département pour le mois de mars, qui s'élèvent à $27,761 38.

Le total des dépenses du département des améliorations, d'après le rapport de M. Lewis, se monte à $60,591 21, pour l'entretien des rues, l'éclairage de la ville, etc., plus $30,052 de certificats émis en faveur de la Compagnie "Mexican Gulf and Ship Canal, pour des travaux faits sur les levées.

Une pétition est adressée au conseil, signée par J. C. Denis, président du "Levee Steam Cotton Press," F. Szimanszky, président de la fabrique d'huile de la Louisiane, et M. J. Zunts & Co., propriétaires du "Atlantic Cotton Press" demandant que des réparations soient faites à la levée pour protéger leurs propriétés contre une inondation.

La pétition est référée à M. Lewis, remplissant les fonctions d'administrateur du département des améliorations, avec pouvoir d'agir immédiatement.

Le conseil s'ajourne.

(Communiqué.)

NOUVELLES INTÉRESSANTES DE CUBA.

La Loterie Royale de la Havane. — Destruction des Sucreries.—Divers.

Havane, 23 mars 1874.

A l'Editeur du PICAYUNE.

Le Méphistophélès de la presse de la Havane (nommé à tort Voz de Cuba) est en colère contre votre correspondant, parce que celui-ci a révélé les fraudes commises par le Directeur de la Loterie Royale de la Havane. Ce journal, qui est noté ici et au dehors par son inexactitude, affirme imperturbablement que la loterie a toujours été tirée loyalement et que les lots sont payés exactement.

Le peuple de Cuba, tenu en respect par l'Espagne, n'ose pas protester contre cette allégation, mais il sait parfaitement qu'elle n'est pas fondée. S'il n'avait pas été commis de vols, pourquoi aurait-on articulé des chefs d'accusation contre le sénor Valero, administrateur de la Loterie Royale? Pourquoi a-t-il été destitué et emprisonné? Pourquoi a-t-il été envoyé en Espagne pour être jugé? Tous les correspondants de la presse américaine à Cuba ont mentionné les fraudes dont il s'agit, ainsi que l'arrestation du fonctionnaire espagnol. Cela prouve que les abus dont j'ai parlé étaient de notoriété publique.

Mais ce n'est pas tout, et le sénor Valero s'est arrangé de manière à se faire adjuger des lots, précédé qui l'amène aujourd'hui devant la justice, n'est-il pas évident que le tirage s'exécute de manière à ouvrir la porte à la fraude? Votre correspondant défie la Voz de Cuba de contredire les faits. Les assertions de cette feuille sont à peu près aussi véridiques que ses récits de victoires toutes les fois qu'il s'agit d'une rencontre entre les troupes nationales et l'armée cubaine.

D'après le système adopté par la Loterie de la Havane, le gouvernement émet trente mille billets, qu'il vend à raison de vingt piastres chacun ce qui fait un total de six cent mille piastres. De ce montant il faut déduire quatre cent cinquante mille piastres pour payer les lots, ce qui laisse au gouvernement un profit de cent cinquante mille piastres par tirage.

Les marchands de billets de loterie les prient ici en papier de la banque espagnole, qui vaut environ la moitié du papier des Etats-Unis, de sorte que vous payez à la Nouvelle Orléans de $18 à $20 en greenback un billet qui ne coute ici que $13 à 15. Si vous gagnez un lot vous pourrez le revendre à la Nouvelle Orléans mais pour la moitié de ce que représente le billet.

Un marchand qui aura gros lots ne pourrait être escompté à aucun prix dans votre ville. A la Havane, il ne peut être négocié que pour le tiers de sa valeur. La loterie espagnole est une affaire de spéculation, et tant qu'on achètera des billets, les spéculateurs en auront à vendre. Ici, à la Havane, la vogue de la loterie est passée; il en sera de même au dehors.

8 avril—6 t. PP.

D'OU VIENT-IL?

De sales écoulements catarrheux! D'où viennent-ils? La membrane muqueuse du nez et ses petites plaies, qui sont malades, le sang cesse d'être liquide et, exposé à l'air, et se corrompt. Ce liquide devait former le système, mais il a disparu et le système en est affaibli. Pour reprendre des forces et se guérir, il faut avoir recours au Golden Medical Discovery du Dr. Pierce qui, en outre, agit directement sur ces glandes; faire une douche du Catarrh Remedy du Dr. Sage et du Nasal Douche du Dr. Pierce. Ce sont les seuls moyens d'atteindre les cavités supérieures où la matière s'accumule et d'où elle sort.

Guérison d'un Catarrhe qui datait de vingt ans.

Monroe, Paroisse Ouachita, Lne., 15 septembre 1871.

Au Dr. R. V. PIERCE.

Dans le courant de juin dernier, je commençai à employer vos médicaments; ils m'ont entièrement guéri d'un Catarrhe qui datait de vingt ans.

Je suis, avec respect, etc.

MME C. E. PHILLIPS.

Bureau de Robert L. & Wirt Adams, rue de l'Union, No. 41.—Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.—MM. Morrison & Woodward, Nlle-Orléans

Messieurs: Depuis plusieurs années je souffrais beaucoup d'une maladie du foie et de la Dispepsie, résultat de deux années de jaunisse.

L'été dernier, j'essayai les prescriptions de deux éminents médecins de cette ville sans en éprouver aucun bien, et ma famille et mes amis regardaient mon rétablissement comme à peu près sans espoir. Je visitai les sources dans le Mississippi, près de Summit et après avoir été en séjour je revins sans avoir éprouvé le moindre soulagement. Je restai trente jours au lit et mon état empirait quand ma femme désespérante de moi envoya chercher que'que sorte de Mississippi. C'est alors que son attention fut attirée sur le Cundurango de Maguire (Amers pour le foie et le sang) dont elle se procura une bouteille, et l'usage que j'en fis rétablit promptement mes forces digestives au me donnant un grand appétit. Je n'en avais plus depuis longtemps et je rejetais tout ce que je prenais sans digestion.

Etant donc redevable de la vie et de la santé aux Amers Cundurango, je donne le présent témoignage pour le bénéfice des malades et non comme un puff pour votre remède, vous pouvez user de la publicité donnée à mon attestation peut être utile à vous ou aux autres, vous pouvez en faire l'usage que vous voudrez.

Votre
ROBERT L. ADAMS.

BENNE PLANT.

Lisez le témoignage suivant du défunt Père de Smet, le grand missionnaire Indien:

Université de St-Louis, 9 juin 1872.

Messieurs J. L. C. Maguire;

Une longue expérience de votre précieux extrait de Benne Plant, m'assure, dès ore que votre excellent remède pour toutes sortes de maladies intestinales, qui sont justement les maladies pour lesquelles vous le recommandez. Je suis heureux de vous dire qu'il a réussi dans tous les cas où j'ai cru devoir l'employer.

Sincèrement votre
P. J. DE SMET, S. J.

Du Rév. Evêque Ryan:

J'endosse pleinement le témoignage du Père De Smet.

P. J. RYAN.

8 avril—8t

Bureaux de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 4 avril 1874—A une assemblée spéciale du conseil des directeurs tenue ce jour, Mr. FRANK WILLIAMS a été élu Président de la compagnie.

J. P. HOUX, Secrétaire.

6 avril—1t.

Bureaux de Louisiana Equitable Life Insurance Company—A ce coin des rues Gravier et Carondelet.—Nouvelle-Orléans, 2 avril 1874. Conformément à la charte de cette compagnie, une élection de huit directeurs, pour trois ans, aura lieu, aux bureaux de la compagnie, le LUNDI, 20 avril 1874, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

WILLIAM HENDERSON,
Secrétaire.

7avril—12t

AVIS.

Chaussures à Vis.

MR. E. CABAUD, fabricant de chaussures, rue Dauphine, No. 60, entre les rues Bienville et Conti, a l'honneur d'informer sa clientèle et le public, en général, qu'il vient d'obtenir un brevet pour la fabrication de chaussures à vis communes.

Ce nouveau système perfectionné qu'emploie M. Cabaud, a obtenu trois médailles aux expositions universelles, dont une à Paris, en 1867, sur six autres systèmes qui concouraient. C'est ce système que Son Excellence le Maréchal ministre de la guerre, en France, a adopté pour l'habillement de l'armée.

M. Cabaud prétend, par le moyen de ce nouveau système, fabriquer des chaussures très élégantes et solides, et ses prix seront extrêmement modérés.

N. B.—Ce système ne doit pas être confondu avec ceux qui ont déjà été introduits à la Nouvelle-Orléans. 7 avril—1m.

AVIS.

A Vendre,

A des conditions très libérales, l'établissement connu sous le nom de Café des Arts, pour cause de changement d'affaires.

Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux. 7avril—1t

Banque d'Epargne des Citoyens,
GRUNEWALD HALL.

No. 22 rue Carondelet,
J. L. GUBERNATOR, Président.
M. BENNER, caissier.

LES dépôts faits par les femmes mariées et par les enfants peuvent être retirés sur leur ordre, par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant valoir aux dépôts payables à leur majorité; cela encourage les enfants à les augmenter toute les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économies qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépots de 10 cents et au-delà, elle allonge un intérêt de 5 pour cent qu'elle paie semi-annuellement en ajoute au capital.

Tous les dépots sont payables sur demande.

1er mars—1 an

Décédé hier matin à 10½ heures, à l'âge de cinquante un ans, JEAN PASCUAL, natif de Malaga (Espagne) et résidant de la Nouvelle-Orléans depuis six ans. Ses amis et connaissances, ainsi ceux des familles Pascual, B. Pablo et Joseph Pablo, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui mercredi, à quatre heures et demie de l'après-midi. Le convoi partira de la maison mortuaire rue des Français, entre Girod et St-Jean-Baptiste, No. 212. Les officiers et les membres de la société de Bienfaisance du Pelican sont également priés d'assister à l'enterrement.

Sociedad Menorquina de Beneficencia.—Los miembros de esta Sociedad se tendran á las 4½ de esta tarde, calle Frances, No. 212 entre Girard y San Juan-Bautista, para acompañar el entierro del difunto Socio Juan Pascual, fallecido ayer á la diez de la mañana.

Por orden del Presidente,
G. SEGUI Y GAHONA,
8 avril. Secret